DOCUMENTATION INFORMATION PUBLIC
CRITÈRE 1.2 DU LABEL QUALITÉ

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LE PASSAGE DES EXAMENS (PERMIS B, A1, A2)

Conformément au critère 1.2 du Label Qualité des écoles de conduite, ce document liste les pièces réglementaires obligatoires pour la présentation aux examens du permis de conduire.

1. Pièces communes à toutes les catégories (B, A1, A2)

- Justificatif d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de séjour).
- Pour l'examen pratique : Livret d'apprentissage ou attestation de formation FFI, (Fin de Formation Initiale) pour les candidats en conduite accompagnée.
- Permis de Conduire si deja titulaire d’une autre catégorie.